

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 176

27 janvier 2010

SOMMAIRE

A & AHDP S.A.	8403	ING Multi-Strategies Management (Lux) SA	8440
Astra Invest S.A.	8438	Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	8411
Aux 1001 Merveilles S.à.r.l.	8404	In.Tra.Mag S.à r.l.	8420
Avenue Financial Services Ltd.	8447	Kenny S.A.	8445
Bei de Wiermercher s.à r.l.	8403	Kraeltgen, s.à r.l.	8420
Best-Net S.à.r.l.	8404	MIRAGN sàrl	8420
Bristol (Luxembourg), Sàrl	8447	Naska Group	8421
Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A.	8448	Nomis Invest S.à r.l.	8421
Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l.	8410	OCM Luxembourg Mezzanine S.à r.l.	8412
Capinvest S.A.H.	8439	Octavian S.à.r.l.	8438
Captiva Nexis S.à r.l.	8440	Optimo Finance Holding S.A.	8446
CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A.	8439	Optimo Finance Holding S.A.	8446
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	8440	O Sole	8421
Cyberphoto Sàrl	8403	Pereira & Rodrigues S.à r.l.	8421
Da Re Immobilière S.à r.l.	8410	Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l.	8411
Doneck Euroflex S.A.	8402	P.R.C.C. LUX S.A.	8439
East S.A.	8402	ProLogis UK LV Sàrl	8440
Effi-Science S.à r.l.	8412	ProLogis UK XCVI S.à r.l.	8448
Esprit Financier S.A.	8438	ProLogis UK XLVIII S.à r.l.	8447
Etplus Lux S.A.	8440	ProLogis UK XLVII S.à.r.l.	8447
EUROMUTUEL Sicav	8446	ProLogis UK XLV S.à.r.l.	8403
Exaserv S.A.	8437	ProLogis UK XX S.à.r.l.	8448
Excess International S.A.	8439	Romulus Invest	8437
Expander S.A.	8427	Rospa S.à r.l.	8427
FBConsulting S.à r.l.	8402	Schroedinger Inv. S.A.	8445
Fenix International S.A.	8438	Sergale S.à r.l.	8427
Finaco S.A.	8437	SibVil Holding	8404
FOR.MA S.A.	8402	Société Générale des Assaisonnements S.A.	8445
Garage Collé S.A.	8411	Station CORDELLA S. à r.l.	8410
Gare Participations	8402	West & Orient Invest S.à r.l.	8438
Guy Kayser S.à r.l.	8411		
HEVAF Master A s.à r.l.	8448		
Hotel Moris S.à r.l.	8446		
ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.	8427		

Gare Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 45.722.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard

Mandataire

Référence de publication: 2010006845/12.

(090201063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

FOR.MA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.634.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010006846/12.

(090200586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.130.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard

Mandataire

Référence de publication: 2010006849/12.

(090201061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Doneck Euroflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.803.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006850/9.

(090200923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

FBConsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.731.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006868/9.

(090201360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Cyberphoto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.435.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard
Mandataire

Référence de publication: 2010006852/12.

(090201059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.470.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010006862/12.

(090200882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Bei de Wiermercher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 44, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 132.937.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aspelt, le 29 décembre 2009.

BEI DE WIERMERCHE S.A.R.L.
L-4992 SANEM
Signature

Référence de publication: 2010006870/13.

(090201337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XLV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.068.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société
ProLogis Directorship S.à r.l.
Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007280/17.

(090201991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Aux 1001 Merveilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 29-31, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.380.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2009.
AUX 1001 MERVEILLES S.A.R.L.
L-4761 PETANGE
Signature

Référence de publication: 2010006872/13.
(090201333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Best-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 195, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 133.698.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2009.
BEST - NET S.A.R.L.
L-4490 BELVAUX
Signature

Référence de publication: 2010006873/13.
(090201332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

SibVil Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.253.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Sibir Energy plc, a public limited company, existing and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 17C Curzon Street, London, W1J 5HU, United Kingdom, registered at the Companies House under number 03204093,

duly represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th December 2009,

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "SibVil Holding".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first.

Art. 20. Each year on thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators which do not need to be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Sibir Energy plc aforementioned, for a total subscription price of twenty thousand Euro (EUR 20,000).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200,-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company:

(i) Mr Igor Tsibelman, company director, born on 14 January 1968 in Tashkent, Uzbekistan (former USSR), residing at 115 Manhasset Woods Road, Manhasset, NY 11030, USA;

(ii) Mr Jean-Robert Bartolini, Senior Vice President, born on 10 November 1962 in Differdange, Luxembourg, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sibir Energy plc, une société anonyme, constitué sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à 17C Curzon Street, London, W1J 5HU, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 03204093,

représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, lawyer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2009.

La procuration signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêtée les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «SibVil Holding».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Euro (EUR 20.000) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Sibir Energy plc, ci-avant nommé, pour un prix total de souscription de vingt mille Euro (EUR 20.000).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de vingt mille Euro (EUR 20.000), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'actionnaire unique, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Sont nommés comme gérants de la Société:

(i) Monsieur Igor Tselman, directeur de société, né le 14 janvier 1968 à Tashkent, Uzbekistan (ancienne UDSSR), demeurant à 115 Manhasset Woods Road, Manhasset, NY 11030, Etats-Unis;

(ii) Monsieur Jean-Robert Bartolini; vice-président sénior, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEPAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54214. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006962/298.

(090201786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Cabinet Fiscal Dolci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 60, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 108.039.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 29 décembre 2009.

CABINET FISCAL DOLCI S.A.R.L.

L-4467 SOLEUVRE

Signature

Référence de publication: 2010006874/13.

(090201329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Station CORDELLA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.120.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 29 décembre 2009.

STATION CORDELLA S.A.R.L.

L-5751 FRISANGE

Signature

Référence de publication: 2010006875/13.

(090201328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Da Re Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 44, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.946.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

DA RE IMMOBILIERE S.A.R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2010006876/13.

(090201325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.569.

—
Extrait des Résolutions des Gérants de Prises en date du 1^{er} décembre 2009

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 01 décembre 2009;

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant B

Référence de publication: 2010007294/15.

(090201562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Garage Collé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 79.702.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkorn, le 29 décembre 2009.

GARAGE COLLÉ S.A.

L-4513 NIEDERKORN

Signature

Référence de publication: 2010006877/13.

(090201322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Plâtrerie GIOMBETTI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 56, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 36.566.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huncherange, le 29 décembre 2009.

Plâtrerie GIOMBETTI S.A.R.L.

L-3340 HUNCHERANGE

Signature

Référence de publication: 2010006878/13.

(090201320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Guy Kayser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R.C.S. Luxembourg B 84.785.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2009.

GUY KAYSER S.A.R.L.

L-4917 BASCHARAGE

Signature

Référence de publication: 2010006879/13.

(090201317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Effi-Science S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.617.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
28/12/2009. Signatures.

Référence de publication: 2010006889/10.

(090201397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

OCM Luxembourg Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.230.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Mezzanine Fund, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Division of Corporations under number 3411618,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Corporate name. The name of the company is OCM Luxembourg Mezzanine S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Mezzanine Fund, L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) ordinary shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
 - Raj MAKAM, born on May 3, 1965 in India, residing at 15 Ferncliff Road, Cos Cob, CT06807, United States of America;
- and
- David COLLA, born on August 17, 1974 in Toronto, Canada, residing at 60 West 66th Street, Apt. 7G, New York, NY 10023, United States of America.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Mezzanine Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé après de The Division of Corporations sous le numéro 3411618,

représenté par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg Mezzanine S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Il sera prélevé un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé ou des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Mezzanine Fund, L.P., précité et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Raj MAKAM, né le 3 mai 1965 en Inde, ayant son adresse au 15 Ferncliff Road, Cos Cob, CT 06807, Etats-Unis d'Amérique; et

- David COLLA, né le 17 août 1970 à Toronto, Canada, ayant son adresse au 60 West 66th Street, Apt. 7G, New York, NY 10023, Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55250. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007038/437.

(090201636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

In.Tra.Mag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 49.148.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2009.

IN.TRA.MAG S.A.R.L.

L-4271 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2010006881/13.

(090201310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Kraeltgen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.640.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aspelt, le 29 décembre 2009.

KRAELTGEN S.A.R.L.

L-5710 ASPELT

Signature

Référence de publication: 2010006882/13.

(090201308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

MIRAGN sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.066.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 29 décembre 2009.

MIRAGN S.A.R.L.

L-2611 HOWALD

Signature

Référence de publication: 2010006883/13.

(090201299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Naska Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
28/12/2009. Signature.

Référence de publication: 2010006890/10.

(090201394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

O Sole, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 24B, rue d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 31.934.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

O SOLE S.A.R.L.

L-2346 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010006884/13.

(090201295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pereira & Rodrigues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 5, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 134.680.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 décembre 2009.

PEREIRA & RODRIGUES S.A.R.L.

L-6117 JUNGLINSTER

Signature

Référence de publication: 2010006885/13.

(090201293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Nomis Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 150.240.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRO-MEDIA DISTRIBUTION LTD, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number IBC 435773

here represented by Ms Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated 15 December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "NOMIS INVEST S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of all members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing party, PRO-MEDIA DISTRIBUTION LTD, prenamed and represented as stated here above, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up:

- by contribution in cash for an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR). This amount is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- by contribution in kind of all shares ("quota") of VIDEOVOX STÚDIÓ KFT., with registered office at 1021 Budapest Huvösvölgyi út 64., Hungary, registered under the number Cg. 01-09-365451.

It results from a certificate issued by the Managing Director of VIDEOVOX STÚDIÓ KFT., prenamed, on 9 December 2009 that:

- " - Pro Media Distribution Ltd. is the owner of VIDEOVOX STÚDIÓ KFT., of 100% of the company's total share capital;

- such shares (quota) are fully paid-up;

- Pro Media Distribution Ltd. is the entity solely entitled to the shares (quota) and possessing the power to dispose of the shares (quota);

- none of the shares (quota) are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares (quota) and none of the shares (quota) are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares (quota) be transferred to him;

- according to the Hungarian law and the articles of association of the company, such shares (quota) are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares (quota) of the company, required in Hungary, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the Company's shares (quota) to be contributed are worth 365.663.000,-HUF (C/V 1.344.102,-EUR), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached interim audited balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today."

The Contribution in kind is estimated at THREE HUNDRED SIXTY-FIVE MILLION SIX HUNDRED SIXTY THREE THOUSAND HUNGARIAN FORINT (365,663,000,-HUF), corresponding at ONE MILLION THREE HUNDRED SE-

VENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-FOUR EUROS SEVENTY-THREE CENTS (EUR 1,317,324.73) on basis of the exchange rate dated 16 December 2009, being 277.58 Hungarian Forint for 1.- Euro.

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) has been transferred to the share capital account and the surplus, being ONE MILLION THREE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-FOUR EUROS SEVENTY-THREE CENTS (EUR 1,317,324.73) has been transferred to the share premium account.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager for an unlimited period:

Ms Marie-Laure AFLALO, company's director, born on October 22, 1966 in Fès (Maroc), residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PRO-MEDIA DISTRIBUTION LTD, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro IBC 435773,

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "NOMIS INVEST S.à r.l..".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, PRO-MEDIA DISTRIBUTION LTD, précitée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées:

- par versement en espèces d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500), de sorte que cette somme est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- par un apport en nature de toutes les actions ("quota") de la société de droit hongrois VIDEOVOX STÚDIÓ KFT., ayant son siège social à 1021 Budapest Huvösvölgyi út 64., Hongrie, enregistrée sous le numéro Cg. 01-09-365451.

Il résulte d'un certificat émis et signé par le l'administrateur-délégué de la société VIDEOVOX STÚDIÓ KFT., précitée, en date du 9 décembre 2009, que:

- PRO MEDIA DISTRIBUTION LTD, est propriétaire de 100% actions du capital social total de VIDEOVOX STÚDIÓ KFT.;

- ces actions (quota) apportées sont entièrement libérées;

- PRO MEDIA DISTRIBUTION LTD est le seul ayant droit sur ces actions (quota) et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions (quota) n'est grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des actions (quota) n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi hongroise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions (quota) de la société, requises en Hongrie, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- les actions (quota) apportées de la société sont estimées à 365.663.000 HUF (C/V 1.344.102 EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur base d'un bilan intérimaire audité.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

Le montant total de l'apport en nature est évalué à TROIS CENT SOIXANTE CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLE FORINT HONGROIS (HUF 365.663.000) correspondant à UN MILLION TROIS CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE TREIZE CENTS (EUR 1.317.324,73) sur base du taux de change du 16 décembre 2009, étant de 277,58 Forint Hongrois pour 1.- euro.

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir UN MILLION TROIS CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE TREIZE CENTS (EUR 1.317.324,73) est versé dans le compte prime d'émission.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par la gérante suivante pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55469. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010007043/290.

(090201820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Rospa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3850 Schifflange, 125, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 133.165.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2009.

ROSPA S.A.R.L.

L-3850 SCHIFFLANGE

Signature

Référence de publication: 2010006886/13.

(090201291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Sergale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 109.172.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 29 décembre 2009.

SERGALE S.A.R.L.

L-2611 HOWALD

Signature

Référence de publication: 2010006887/13.

(090201287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Expander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.825.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

22/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006893/10.

(090201411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

ICAP Energy LLC, a company incorporated under the laws of the State of Kentucky, having its registered office at 9931 Corporate Campus Drive, Suite 2400, Louisville, KY 40223, United States of America.

The founder is here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstance.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers of at least 3 managers who need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by:

(i) the sole signature of any manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, not exceeding USD 4,000,000 (four million United States Dollars); and

(ii) the joint signature of all the managers for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, equal or greater than USD 4,000,000 (four million United States Dollars).

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Unless provided otherwise in these articles notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Unless provided otherwise in these Articles, the board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented.

By exception, in case the Company intends to sell or transfer any of its assets to any third party other than the companies of the ICAP Group, any such envisaged sale or transfer shall first need to be considered by a board of managers being duly convened at least 15 (fifteen) days in advance. Such board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at such meeting and any resolution shall be validly adopted if unanimously approved.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 April and closes on 31 March.

Art. 18. Each year, as of 31 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-Up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 March 2010.

Subscription - Payment

ICAP Energy LLC, named above, subscribes to all the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company at their nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each, for an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

Proof of the payment of the total amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Keith Seagers, Group Statutory Reporting Manager, residing at 180 Chastilian Road Dartford Kent DA1 3LQ, United Kingdom;

- Jack Groesbeek, Company Director, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, The Netherlands;

- Paul de Haan, Accountant, with professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mireille Herbrand, Accountant, with professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by:

(i) the sole signature of any manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, not exceeding USD 4,000,000 (four million United States Dollars); and

(ii) the joint signature of all the managers for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, equal or greater than USD 4,000,000 (four million United States Dollars).

The Company shall have its registered office at 17 Boulevard Prince Henri, 4th floor, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ICAP Energy LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Kentucky, ayant son siège social sis à 9931 Corporate Campus Drive, Suite 2400, Louisville, KY 40223, Etats-Unis d'Amérique.

Le fondateur est ici représenté par M. Regis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts").

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en

partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier pour les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ou de l'associé unique ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société n'est en aucune circonstance autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance d'au minimum 3 gérants qui ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par:

(i) la signature unique d'un gérant pour tout paiement ou obligation qui peut être jugé de façon raisonnable par les gérants et qui n'excédant pas USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains); et

(ii) la signature conjointe de tous les gérants pour tout paiement ou obligation qui peut être jugé de façon raisonnable par les gérants, impliquant des montants égaux ou supérieurs à USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains).

Le conseil de gérance, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

A moins que les Statuts n'en disposent autrement, des convocations devront être établies pour chaque conseil de gérance et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins deux gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés.

Par exception, au cas où la Société a l'intention de vendre ou de céder tout ou partie de ses actifs à tout tiers autre que les sociétés du Groupe ICAP, pareille vente ou cession envisagée devra préalablement être considérée par un conseil de gérance devant être dûment convoqué au moins 15 (quinze) jours à l'avance. Pareille réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si tous les gérants y sont présents ou représentés et toute résolution sera valablement adoptée si approuvée à l'unanimité.

Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue dans le Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions prises en assemblée générale ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 mars, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas), établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre luxembourgeois de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises

désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique, doit donner son accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 mars 2010.

Libération - Apports

ICAP Energy LLC, susnommé, souscrit à toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société à leur valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, pour un montant de USD 20.000 (vingt mille Dollars Américains).

La preuve du paiement de montant total des USD 20.000 (vingt mille Dollars Américains) a été dûment donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme gérants:

- Keith Seagers, Group Statutory Reporting Manager, résidant à 180 Chastilian Road Dartford Kent DA1 3LQ, Royaume-Uni;

- Jack Groesbeek, directeur de sociétés, résidant à Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, Pays-Bas;

- Paul de Haan, comptable, ayant son adresse professionnelle à 17 boulevard Prince Henri, 5^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Mireille Herbrand, comptable, ayant son adresse professionnelle à 17 boulevard Prince Henri, 5^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de l'article douze des statuts, la Société sera engagée par:

(i) la signature unique d'un gérant pour tout paiement ou obligation qui peut être jugé de façon raisonnable par les gérants et qui n'excédant pas USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains); et

(ii) la signature conjointe de tous les gérants pour tout paiement ou obligation qui peut être jugé de façon raisonnable par les gérants, impliquant des montants égaux ou supérieurs à USD 4.000.000 (quatre millions de Dollars Américains).

Le siège social de la Société est établi au 17 Boulevard Prince Henri, 4^{ème} étage, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en

anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51900. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010006971/517.

(090201971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Exaserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006894/10.

(090201409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Romulus Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006895/10.

(090201407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Finaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

23/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006896/10.

(090201405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006903/10.

(090201098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 99.072.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010006911/14.

(090200692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006913/12.

(090200684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Esprit Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006914/12.

(090200677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Fenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 129.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010006915/12.

(090200676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Capinvest S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010006916/12.

(090200674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010006917/12.

(090200673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010006918/12.

(090200668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

CORSAIR (Luxembourg) N°10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.446.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010006920/10.

(090200662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010006921/10.

(090200660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK LV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 81.223.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007282/16.

(090201995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ING Multi-Strategies Management (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.325.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010006922/13.

(090201454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Etplus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 77.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006923/10.

(090201447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.662.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.027.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December, before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captiva Nexis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.027 (the Company). The Company has been incorporated on 17 December 2007 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 of 2 February 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 September 2009, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2082 of 22 October 2009.

There appeared:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, holder of 16,597,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (CCP III); and

2. Nexibel Investissement, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, with registered office in Brussels B-1000, 53-55 rue Vilain XI111, registered at the Registre des Personnes Morales of Brussels under number 872 755 619, holder of 11,065,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each (Nexibel).

CCP III and Nexibel are hereafter collectively referred to as the Shareholders and are hereby both represented by Mr. Frédéric Chartier, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company amounting to EUR 27,662,500.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 27,662,500 to EUR 28,662,500 by way of the issue of 1,000,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect therein the share capital increase specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to record therein the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the change specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

6. Acknowledgement of the resignation of Mr Jean-Eric Vimont as Class B Manager of the Company, effective as of 14 December 2009 and discharge.

7. Appointment of Mrs Catherine Stephanoff as Class B Manager of the Company, effective as of 14 December 2009, for an unlimited period of time.

8. Miscellaneous.

III. that the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000,000 in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 27,662,500 to EUR 28,662,500 by way of the issue of 1,000,000 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscriptions and full payments of the increase of the share capital of the Company as follows:

Subscription - Payments

(a) CCP III, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 600,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 600,000 to be allocated to the share capital account of the Company; and

(b) Nexibel, prenamed, represented as stated above, declares (i) to subscribe to 400,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an amount of EUR 400,000 to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate subscription amount of EUR 1,000,000 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

The Meeting resolves to record that, further to the above share capital increase, the shares of the Company are held as follows:

Captiva Capital Partners III S.C.A.:	17,197,500 shares
Nexibel Investissement:	<u>11,465,000 shares</u>
Total:	28,662,500 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect therein the above share capital increase, so that it shall henceforth read in its amended version as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at EUR 28,662,500 (twenty-eight million six hundred sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 28,662,500 (twenty-eight million six hundred sixty-two thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,350,000 (thirty-one million three hundred fifty thousand Euro) represented by 31,350,000 (thirty-one million three hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The Board of Managers (as defined below) is authorised to increase the share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 31,350,000 (thirty-one million three hundred fifty thousand Euro), it being the limit of the authorised share capital.

Such share capital increase(s) approved by the Board of Managers within the limits of the authorised share capital can be made in one or several tranches, by issuing up to 2,687,500 (two million six hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, with or without share premium, against payment by the subscriber(s) in cash or in kind, by conversion of receivables or in any other manner. The Board of Managers is further authorised to determine the place and date of the issue (or of the successive issues), the subscription price and any other terms and conditions of the issue.

Each time the Board of Managers shall act to render effective the increase of the share capital of the Company, as authorised, this article 4 shall be amended accordingly. The Board of Managers shall take, or authorise any person to take, any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under their sole signature proceed to the inscription in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Mr Jean-Eric Vimont as Class B Manager of the Company, effective as of 14 December 2009 and resolves to give the resigning manager discharge regarding the due performance of his manager's duties.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint, effective as of 14 December 2009 and for an unlimited period of time, Mrs Catherine Stephanoff, born on 31 May 1953 in Villeneuve-Saint-Georges (France), professionally residing at 1, Terrasse Bellini -TSA 48200 La Defense 11 -92919 Paris La Defense (France), as Class B Manager of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Shareholders, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre 2009,

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Captiva Nexis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.027 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2007 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 279 du 2 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 21 septembre 2009, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ?2082 du 22 October 2009.

Ont comparu:

1. Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, détentrice de 16.597.500 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (CCP III);

2. Nexibel Investissement, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 53-55 rue Vilain XIII, B-1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0872 755 619, détentrice de 11.065.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'1 EUR chacune (Nexibel).

CCP III et Nexibel sont désignées ci-après collectivement comme les Associés et sont toutes les deux représentées par Monsieur Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société s'élevant à 27.662.500 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000 de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 27.662.500 à EUR 28.662.500 par voie d'émission de 1.000.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'EUR 1 chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y enregistrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) de la modification mentionnée sous le point 2., et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Constatation de la démission de Monsieur Jean-Eric Vimont de son poste de gérant de Classe B de la Société avec effet au 14 décembre 2009 et décharge pour l'exercice de son mandat.

7. Nomination de Madame Catherine Stéphanoff en tant que gérant de Classe B de la Société, la nomination prenant effet au 14 décembre 2009, pour une durée indéterminée.

8. Divers.

III. que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,- de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 27.662.500 à EUR 28.662.500 par voie d'émission de 1.000.000 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'EUR 1 chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la Société de la manière suivante:

Souscriptions - Libérations

(a) Captiva Capital Partners III S.C.A., susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 600.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'EUR 1,- chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 600.000,- qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

(b) Nexibel Investissement, susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 400.000 parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune, et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant de EUR 400.000,- qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant total de souscription de EUR 1.000.000 est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage bancaire et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

L'Assemblée décide d'acter que, suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Captiva Capital Partners III S.C.A.	17.197.500 parts sociales
Nexibel Investissement SA	<u>11.465.000 parts sociales</u>
Total:	28.662.500 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais, dans sa version telle que modifiée, la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 28.662.500 (vingt-huit millions six cent soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 28.662.500 (vingt-huit millions six cent soixante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.350.000 (trente et un millions trois cent cinquante mille euros) représenté par 31.350.000 (trente et un millions trois cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune.

Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à augmenter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de EUR 31.350.000 (trente et un millions trois cent cinquante mille euros), ce montant étant la limite du capital social autorisé.

Une telle augmentation du capital social approuvée par le Conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé peut être faite en une ou plusieurs tranches, en émettant jusqu'à 2.687.500 (deux millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune, avec ou sans prime d'émission, contre paiement par le(s) souscripteur(s) en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière. Le Conseil de Gérance est également autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission (ou des émissions successives), le prix de souscription et toutes autres conditions de l'émission.

Chaque fois que le Conseil de Gérance agira pour rendre effective l'augmentation du capital social de la Société, tel qu'autorisé, cet article 4 sera modifié en conséquence. Le Conseil de Gérance fera ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Eric Vimont de son poste de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 14 décembre 2009 et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 14 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Catherine Stéphanoff, née le 31 mai 1953 à Villeneuve-Saint-Georges (France), demeurant professionnellement au 1, Terrasse Bellini -TSA 48200 La Défense 11 -92919 Paris La Défense (France), en tant que Gérant de Classe B de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ deux mille deux cents (EUR 2.200.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les Associés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des Associés, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte et en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55278. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007085/247.

(090201942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Schroedinger Inv. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006924/9.

(090201445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Kenny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006925/9.

(090201441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010006928/12.

(090200732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Optimo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 65.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010006930/13.

(090200724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Optimo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 65.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010006931/13.

(090200722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Hotel Moris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, route de Diekirch - place des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 130.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010006932/13.

(090200700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

EUROMUTUEL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour Euromutuel SICAV
Ulrike Jacquin-Becker
Mandataire

Référence de publication: 2010006899/14.

(090201133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XLVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.069.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007281/17.

(090201993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.070.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007284/17.

(090202002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Avenue Financial Services Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 131.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007349/10.

(090202036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007350/10.

(090202033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.588.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007288/17.

(090202012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

ProLogis UK XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007290/17.

(090202017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007303/10.

(090202210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007339/10.

(090201996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.